

## pass Culture -18 ans





## Pourquoi un pass Culture au collège et au lycée

- 1-Octroyer de **nouveaux moyens** substantiels pour l'EAC et ainsi viser 100 % des élèves
- 2 Développer de **nouvelles manières de construire** les actions EAC en appui sur **le partenariat**
- 3 Donner de la **capacité d'agir aux enseignants** en matière d'EAC
- 4 Encourager l'engagement des élèves dans les projets
- 5– Permettre une **sensibilisation progressive et accompagnée** de l'élève à la diversité des pratiques artistiques et culturelles en vue de leur **autonomie**
- 6 Faciliter le **pilotage de l'EAC** par les chefs d'établissement
- 7 Fédérer les acteurs éducatifs et culturels d'un même **territoire**.
- 8 Tracer les lignes d'un parcours EAC cohérent pour chaque élève
- 9 Construire une **articulation logique** entre le Pass Culture scolaire et sa version + 18
- 10 Faciliter l'égalité d'accès de tous à la culture

## Fonctionnement du pass Culture

## Le pass Culture "18 ans"

## **Mission**

renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans

## Méthode

- portage par la SAS pass Culture, en charge de la mise en œuvre du service depuis juillet 2019
- expérimentation pendant deux ans sur 14 départements pour coconstruire avec les jeunes, les acteurs culturels et les relais socioéducatifs un produit qui répond le mieux possible à la mission

## Généralisation en mai 2021

- 800 000 jeunes de 18 ans ont désormais accès à un compte crédité de 300€ utilisable pendant 24 mois
- réservation parmi un large catalogue, proposé par 10 000 acteurs culturels sur l'ensemble du territoire



Le Joker À partir de 12 €

L'amie prodigieuse 8.99€

### Prochainement autour de toi

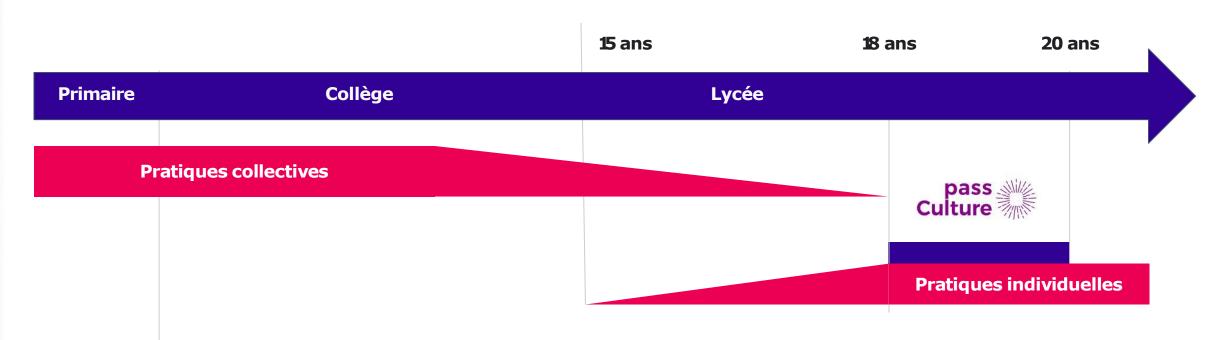




## Fonctionnement de la part individuelle,,

## Pourquoi étendre aux moins de 18 ans?





## La part individuelle

## **Pourquoi?**

Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes

## **Comment?**

- En permettant à tous les jeunes de 15, 16et 17ans d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En construisant progressivement des parcours éditorialisés et en mettant en place une continuité avec le parcours EAC

## Quoi?

 Toutes les catégories éligibles aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

## **Combien?**

• 17 ans : 30 €

• 16 ans : 30€

• 15 ans : 20€

## **Quand?**

• 17 ans: 10 janvier 2022

• 16 ans : 20 janvier 2022

• 15 ans: 31 janvier 2022

## Démonstration

## **Bonjour Célia**

Tu as 153,10€ sur ton pass

### C'est nouveau







L'amie prodigieuse 8,99€

### Prochainement autour de toi





## Accès à l'application

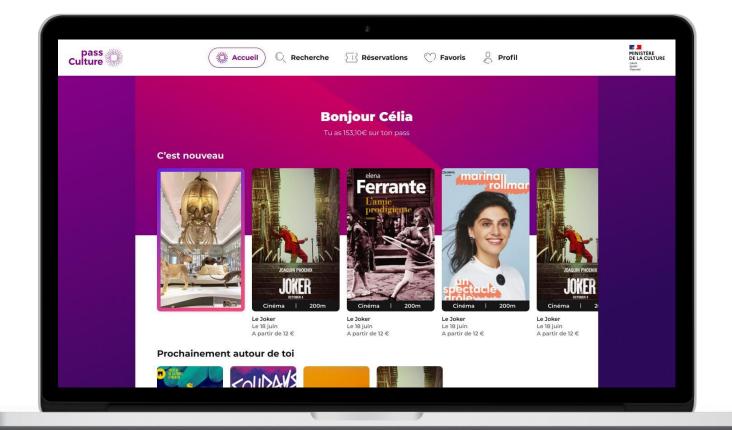












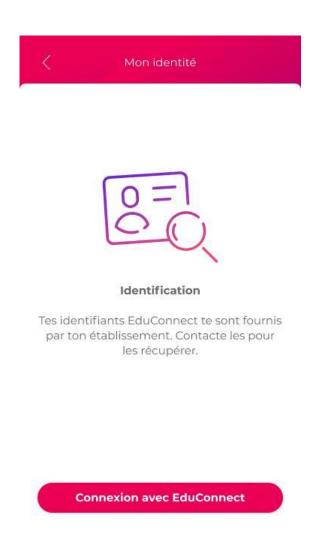
## Éligibilité à l'octroi de crédit



Les élèves vont télécharger l'application sur leur téléphone portable ou utiliser le site web pass Culture,

Ils ouvrent un compte.

Ils renseignent leurs identifiants
EDUCONNECT pour débloquer leurs crédits.

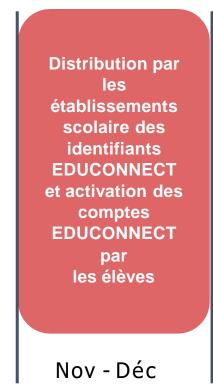


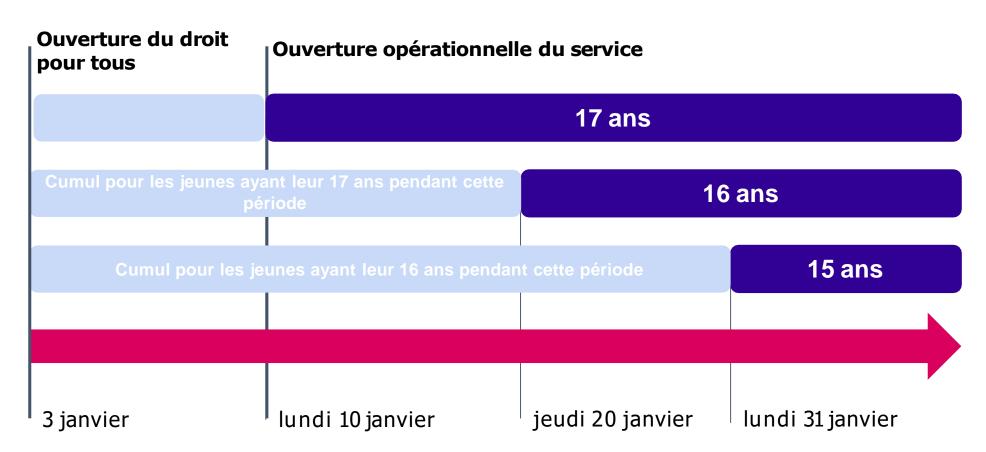




## Calendrier et Lissage progressif de l'ouverture individuelle







Ex : un jeune ayant eu ses 17 ans le 15 janvier sera crédité de 30€ +30€. En effet :

- il avait le droit à 30€ pour ces 16 ans qu'il aurait pu demander entre le 10 et le 15 janvier alors que le service ne lui était pas ouvert
- il a le droit à 30€ du fait de ces 17 ans au 15 janvier

**EDUCONNECT** 

## Les chefs d'établissement distribuent aux élèves les identifiants EDUCONNECT

## Accés sur l'intranet des chefs d'établissement aux fonctionnalités EDUCONNECT



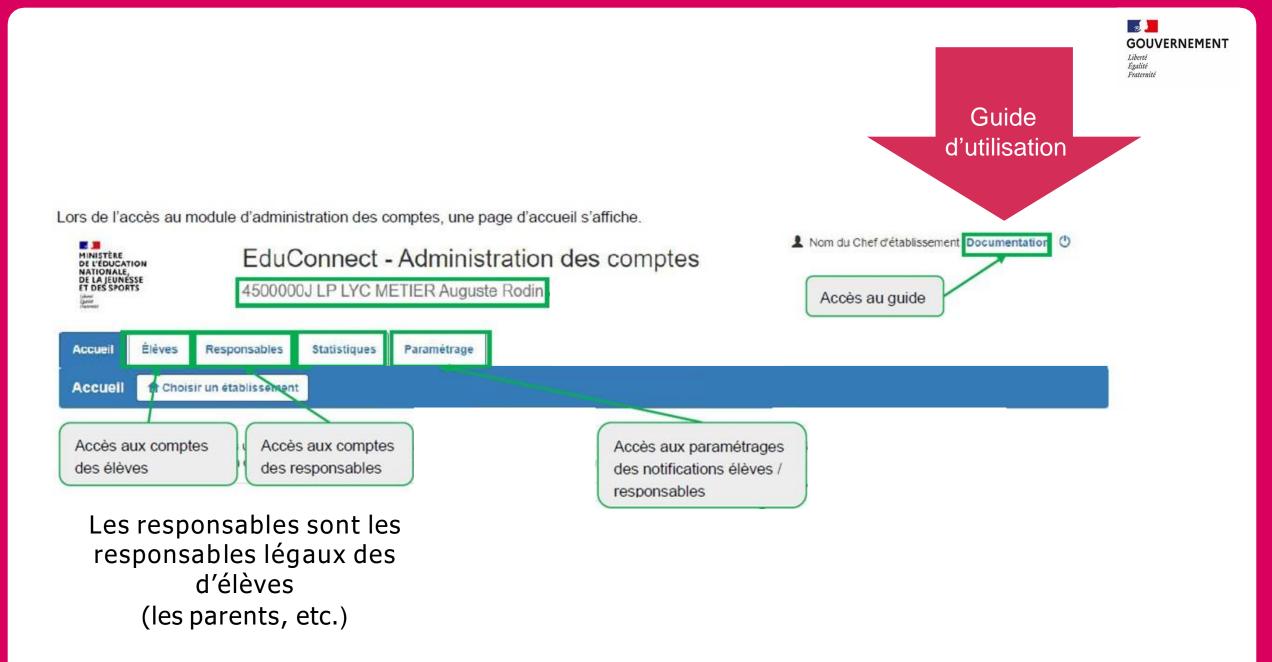


ARENA -

Outil de gestion des identités et habilitations

Administration des comptes EDUCONNECT (ou)

Administration des comptes élèves des élèves





## Les identifiants sont édités et peuvent être distribués

### Bonjour Prénom NOM,

L'établissement scolaire XXX met à votre disposition un compte « EduConnect ».

...

Pour activer votre compte, allez à l'adresse internet communiquée par l'établissement scolaire.

Sur la page de connexion EduConnect, renseignez les identifiant et mot de passe ci-dessous.

### **Compte EduConnect:**

**Identifiant:** P.NOM 12

Mot de passe provisoire: VUXBD2F

## **EDUCONNECT**

## Les élèves activent les comptes EDUCONNECT

Pour permettre à tous les élèves d'activer leur compte, il est conseillé de faire la manipulation avec eux en salle informatique dans l'établissement.



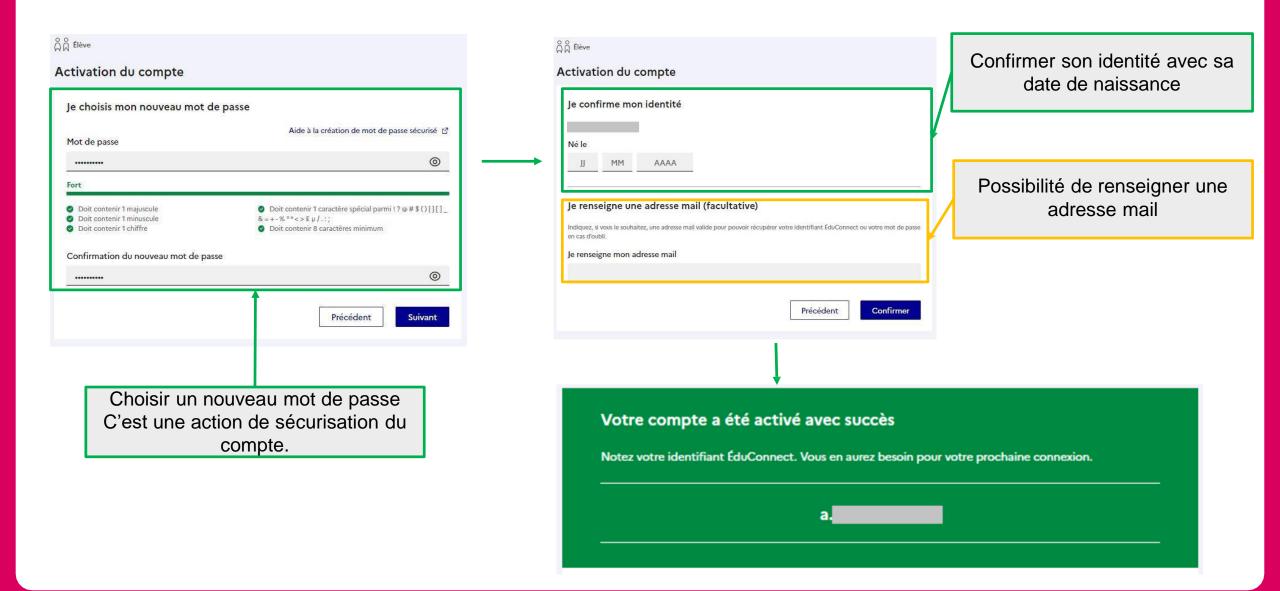
## L'élève active son compte

Il se connecte à l'adresse indiquée lors de la distribution de ses identifiants.

Je sélectionne mon profil		00 611					
		ÃÃ Élève					
Ĺå	គំ	Je me connecte avec mon compte ÉduConnect					
Représentant légal	Élève	Identifiant	ldentifiant oublié? →				
		Identifiant au format p.nom	XX				
		Mot de passe	Mot de passe oublié? →				
			<b>©</b>				
		Se	connecter				



## Parcours d'activation sur EDUCONNECT



## Fonctionnement de la part collective \( \)

## La part collective

### Pourquoi faire?

 La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

### **Comment?**

• En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projet** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

### Quoi?

- Dans un premier temps uniquement des offres aux montants forfaitaires (sorties ou interventions en classe)
- Dans un second temps et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

### **Combien?**

- 4ème et 3ème :25€ par élève (**16,7 euros** au 1er janvier\*)
- 2<sup>nde</sup>:30€ par élève (**20 euros** au 1<sup>er</sup> janvier\*)
- 1ère et Tale : 20€ par élève (13,3 euros au 1er janvier\*)

Le **crédit de dépense** est attribué annuellement à l'EPLE sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds.

### **Quand?**

- début janvier 2022 pour tous les EPLE et les établissements de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer.



## Le pass Culture part collective

## Ce qu'il est

- un plus par rapport aux dispositifs existants :des moyens financiers importants et nouveaux
- un moyen supplémentaire pour atteindre l'objectif de la généralisation et du 100%EAC
- une opportunité d'enrichir et d'initier les projets : les offres pass Culture sont des composantes des projets pédagogiques construits en partenariat.

## Ce qu'il n'est pas

- un remplacement il ne se substitue pas aux dispositifs existants (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités...)
- les offres collectives ne doivent pas être considérées comme simples propositions commerciales. Il appartient aux professeurs d'en apprécier la qualité au regard de leur projet pédagogique.



Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est **responsable de la répartition de l'enveloppe allouée** au titre de la part collective du «pass Culture »au sein de son établissement.

Il veille à **favoriser l'égal accès de tous** les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

Il valide les offres culturelles proposées par les équipes pédagogiques figurant parmi les offres éligibles.

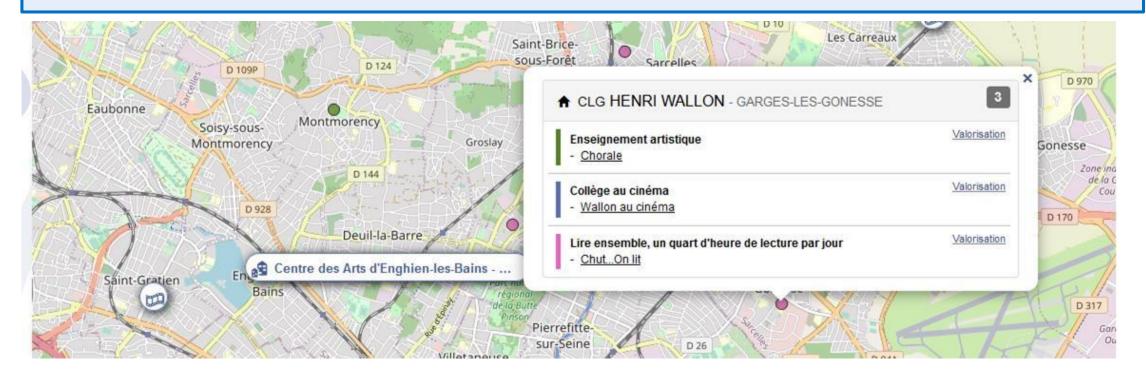
La part collective

## ADAGE: Unique voie d'accès à la part collective

## Ce que permet déjà ADAGE



- Consulter l'ensemble des projets EAC réalisés dans l'établissement scolaire et dans l'académie
- Accéder à des ressources pour monter les projets (cartographie de partenaires, contacts, documentation)
- Déposer en ligne un dossier de demande de subvention pour des projets EAC
- Suivre le parcours EAC de chaque élève
- Editer une attestation de parcours EAC pour chaque élève



## Ce que permettra l'association ADAGE-pass Culture part collective

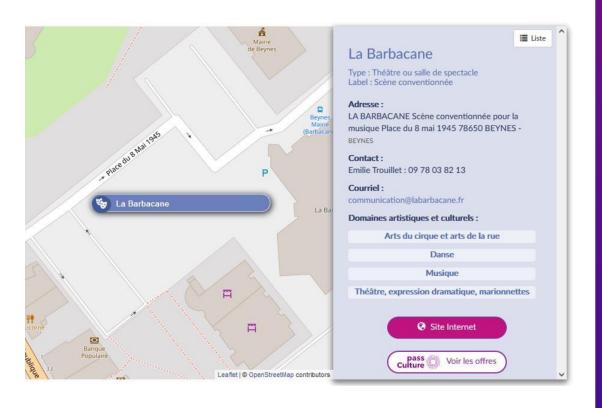


## Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Accéder directement aux propositions pass Culture des **lieux culturels de proximité** avec géolocalisation.

Cartographie ADAGE et catalogue pass Culture accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.

**Entrer en contact** avec les structures culturelles, notamment les responsables des relations publiques des lieux culturels.



Accompagner les élèves vers leur autonomie culturelle et créer les conditions de leur inscription dans un environnement culturel de proximité.



## Un atout pour simplifier les démarches administratives

Gestion du budget pass Culture par le chef d'établissement

⇒ page de suivi pass Culture pour pilotage sur ADAGE

| Suivi pass Culture | Recensement - Monter son projet | Ressources - Recensement - Recensement - Monter son projet | Ressources - Recensement - Recenseme

Pas de bon de commande.

Facilité de mise en œuvre des préréservations (simple option posée sur l'offre pass Culture)

⇒ préréservation en un clic sur ADAGE par le rédacteur de projet ou le chef d'établissement.

Engagement simplifié du budget sur une offre par le chef d'établissement.

Crédit de dépense alloué à l'établissement. Pas de trésorerie dans l'établissement.

⇒ validation en un clic sur ADAGE par le chef d'établissement.

Paiement automatisé de l'offre une fois celle-ci réalisée.

### Pas de facture.

⇒ mise en paiement automatique par la SAS pass Culture en fonction du calendrier de réalisation de l'offre



## Un outil au service du pilotage et des instances

Information au CA **sans nécessité de vote** quand le projet est intégralement financé par pass Culture

⇒ pour faciliter la présentation des actions, extraction pdf de l'ensemble des projets par ADAGE

Le chef d'établissement peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur **le conseil pédagogique** pour construire et approuver les projets utilisant le pass culture, à partir du diagnostic ADAGE.

⇒ Recensement ADAGE et outils statistiques et de suivi



## Volet culturel du projet d'établissement

### CLG ARIANE- GUYANCOURT - 078

Labellisation E3D: OUI

Bassin: 078F-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Chef d'établissement : M. NOM PRENOM 00 00 00 00 00 - ce.XXXXXXXX@ac-academie.fr

### Professeurs référents culture :

- Mme NOM106032 PRENOM GESTION MATERIELLE prenom.nom106032@ac-academie.fr
- MM NOM502 PRENOM LETTRES MODERNES prenom.nom502@ac-academie.fr

### Axes du volet culturel :

- 1. Assurer la réussite de tous les élèves en adaptant les pratiques, en utilisant les projets pour lutter contre le décrochage.
- 2. Construire le citoyen éclairé. Faire du collège un lieu de rencontres, d'ouverture et d'épanouissement.

### Analyse de la situation :

L'EAC est très développée au collège Ariane par la proximité des partenaires culturels: la Ferme de Bel Ebat, la salle d'exposition de Guyancourt, les Ecritures contemporaines... Grâce au soutien de la Fondation Carasso et au

## La part collective

## Actions à conduire par les chefs d'établissement à partir de novembre 2021



## **Formation et information**

- Formation des chefs d'établissement par les DAAC
- Nomination d'un référent culture par collège et par lycée
  - → eschefs d'établissement doivent faciliter la formation des référents culture par les DAACS
- Organisation et conduite de sessions d'information en établissement (présentiel recommandé si possible) à destination du corps professoral, de l'ensemble des personnels et des délégués : collégiens, lycéens et délégués de classe.
  - Le chef d'établissement dispense ces sessions en lien avec le **référent culture**.



## Le professeur référent culture

## Ce qu'il fait

- Il suit la formation proposée par la DAAC
- Il aide les collègues à saisir les actions, évènements, projets et enseignements artistiques dans ADAGE
- . Il accompagne le chef d'établissement
- Il peut organiser des temps de travail avec ses collègues selon les habitudes de l'EPLE

## Ce qu'il ne fait pas

- La communication à destination des équipes pédagogiques est assurée par le CE
- Il ne remplit pas ADAGE à la place de ses collègues
- Il ne valide pas les offres pass Culture de ses collègues et il n'arbitre pas entre plusieurs projets déposés.

La reconnaissance de la mission du référent culture se traduit par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire (IMP) au taux annuel de 625 €, le taux de 1250 € peut être versé si la charge effective de travail le justifie (circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015)."

## Les offres collectives pass Culture ...



... sont l'**opportunité** de créer de nouveaux projets, notamment pour des élèves sans projet.

### ... vont **enrichir** des projets déjà existants :

- · en associant un partenaire culturel
- en associant des groupes-classes supplémentaires
- en proposant une action **complémentaire** de celle déjà financée dans le projet (pratique artistique, rencontre, médiation, etc.). Attention par ex: si un artiste mène des ateliers avec un groupe, le pass ne peut financer des heures de pratique supplémentaires pour ce même groupe.

Besoin d'un état des lieux des projets existants et des projets en gestation ou en préparation



## Le Recensement



Il permet d'afficher de manière exhaustive les projets, actions, évènements et enseignements artistiques d'un établissement scolaire.



Il permet aussi de générer les attestations individuelles du parcours EAC des élèves et le volet culturel du projet d'établissement.



## Le chef d'établissement doit demander à ses équipes dès novembre de recenser :

## les projets "existants"

Il s'agit de tous les projets actés pour l'année 2021-22 (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités,....).

Souvent ces projets sont déjà financés.

## • les projets à venir sur l'année scolaire 2021 - 2022

Il s'agit de tous les projets qui pourraient être créés grâce au pass Culture. La création de ces projets se fait au fil de l'année.

## La part collective

# utilisation de la part collective à partir de janvier 2022

## Comment favoriser l'égal accès de tous les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles ?



Outil statistique ADAGE

**CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR** 











Catégories d'actions

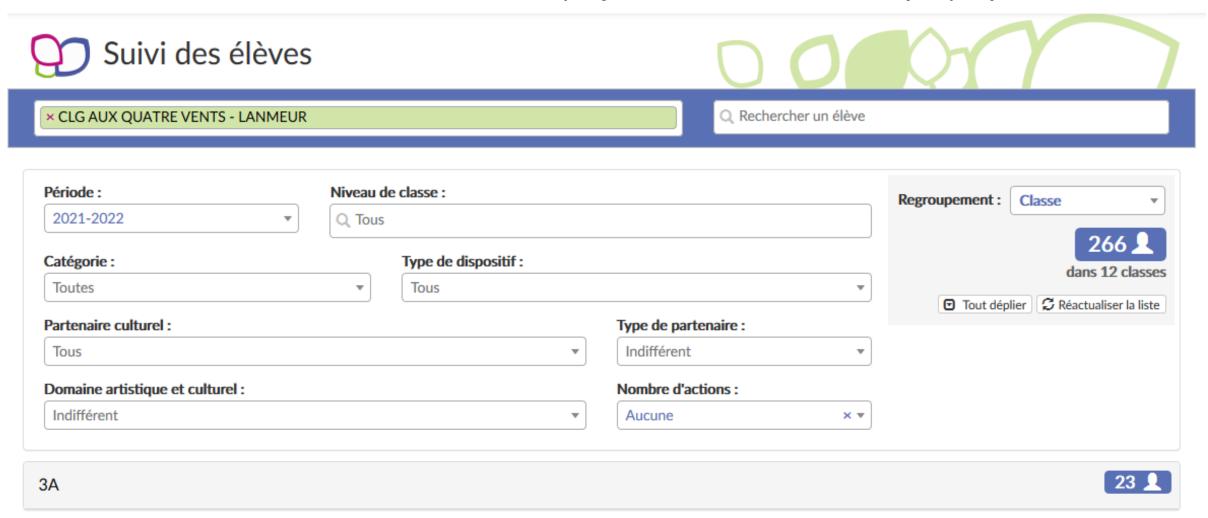


Catégories d'actions	TO	TAL	6EME		5EME		4EME		3EME	
Enseignements artistiques	24	7 %	12	12 %	4	5 %	1	2 %	7	8 %
Projets d'éducation artistique et culturelle	99	26 %	26	26 %	0	0 %	73	77 %	0	0 %
Actions et événements culturels	0	0 %	0	0 %	0	0%	0	0 %	0	0 %
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	122	32 %	38	38 %	4	5 %	73	77 %	7	8 %

## Comment identifier des classes prioritaires ?



Suivi des élèves en fonction du nombre de projets dont ils bénéficient (ou pas)



## Identifier des offres postées par des structures

- prendre connaissance des offres dans l'onglet ressources ADAGE;
- identifier les offres adaptées aux classes en fonction des ambitions pédagogiques.

OU

## **Construire des offres**

- contacter une structure de l'annuaire ADAGE;
- co-construire une offre qui sera publiée par la structure.

## Validation des offres

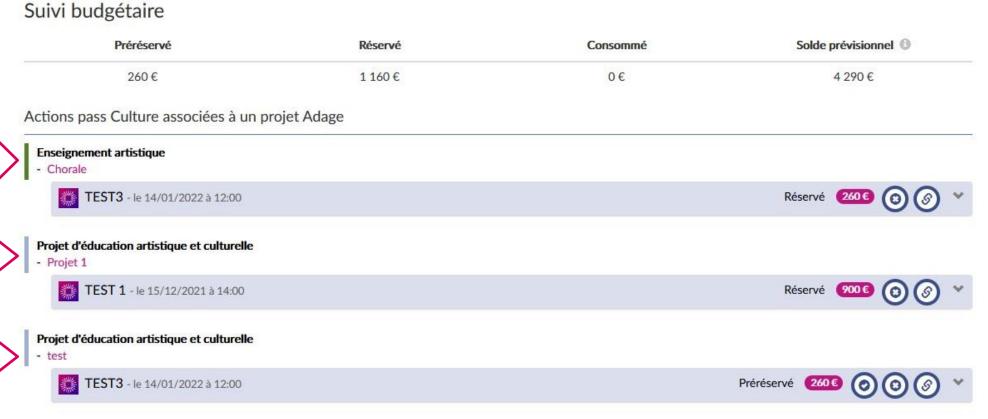


Page de suivi et de gestion des offres Collectives et des projets auxquels elles sont associées



Les offres pass Culture doivent être associées à des actions et projets par les rédacteurs de

projets.





## Réalisation de l'action et paiement de la structure culturelle

Si le projet se déroule dans le calendrier prévu, la mise en paiement de l'offre est automatique.

L'acteur est remboursé à 100% par la SAS pass Culture, une fois l'activité effectuée.

Les offres pass Culture doivent être réalisées avant le 31août, pas de report de crédit sur l'année suivante.



## Bilan

Le chef d'établissement demande à ce que le bilan du projet soit renseigné dans ADAGE. Le bilan est utile :

- à l'équipe pédagogique pour évaluer l'action ;
- au chef d'établissement pour apprécier la dynamique de sa politique EAC et la relation avec les partenaires ;
- à la DAAC pour mesurer les réalisations, la qualité des partenariats engagés et piloter les appels à projets futurs.

# Calendriers et Ressources



## 

- Un plan de formation des professeurs référents culture sur l'appropriation de l'outil à l'échelle de chacun de vos territoires éducatifs.
  Ces temps de formation sont accueillis par les structures culturelles territoriales :
  - Mardi 09 novembre : La Barbacane à Beynes Territoire Ouest académique
  - Mardi 16 novembre : Musée Français de la photographie de Bièvres Territoire de Paris-Saclay
  - Mardi 16 novembre : Espace Marcel Carné Territoire de Cœur d'Essonne
  - Mercredi 17 novembre : Centre des Arts d'Enghien Territoires de Plaine Vallée et Roissy Pays de France
  - Jeudi 18 Novembre : Théâtre Montansier à Versailles Territoire de Versailles Grand Parc
  - Vendredi 19 Novembre : Théâtre l'Azimut et Conservatoire de Châtenay-Malabry Territoires de Vallée Sud Grand Paris et Grand Paris Seine Ouest
  - Mardi 23 Novembre : Ciné 7 à Elancourt Territoire de Saint Quentin en Yvelines,
  - Jeudi 25 Novembre : CDN de Sartrouville Territoire de Saint Germain Boucles de Seine,
  - Vendredi 26 Novembre : Maison du Parc naturel régional du Vexin français Territoire Nord académique,
  - Mardi 30 Novembre : Théâtre de la Nacelle à Aubergenville Territoire de Grand Paris Seine et Oise,
  - Mardi 30 Novembre : Points Communs à Cergy Territoires de Val Parisis et Cergy-Pontoise,
  - Mercredi 1<sup>er</sup> décembre : Théâtre intercommunal d'Etampes Territoire Sud académique,
  - Jeudi 2 décembre : Bords de Scènes à Juvisy Territoires de Val d'Yerres, Orée de la Brie,
  - Vendredi 3 décembre : Conservatoire Edgar Varèse à Gennevilliers Territoire de Boucle Nord de Seine,
  - Mardi 7 décembre : Le Château de La Malmaison à Rueil-Malmaison Territoire de Paris Ouest La Défense,
  - Jeudi 9 décembre : Conservatoire d'Evry Territoire de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.
- > Vendredi 3 décembre prochain de 11h à 12h Webinaire académique sur l'appropriation de l'outil.
- ➤ Jeudi 16 décembre 2021 Séminaire « De l'éducation artistique et culturelle à l'émancipation culturelle » prévu à l'institut du monde arabe en présence de Jack Lang, président de l'IMA et de Charline Avenel, rectrice de l'académie de Versailles. <a href="https://www.ac-versailles.fr/actualites/seminaire-academique-de-l-education-artistique-et-culturelle-a-l-emancipation-culturelle-124447">https://www.ac-versailles.fr/actualites/seminaire-academique-de-l-education-artistique-et-culturelle-a-l-emancipation-culturelle-124447</a>